



Union Départementale
Des Syndicats C.F.T.C du DOUBS

Adresse postale 4, B rue Léonard de VINCI B.P. : 30964 25022 BESANCON

CFTC la
Représentativité
Notre
Challenge.

UNION DEPARTEMENTALE DES
SYNDICATS CFTC DU DOUBS

Maison des Syndicats

4, B rue Léonard de Vinci

25022 Besançon Cedex

EXERCICE 2020

09 50 48 37 16
Ou au
03 39 25 02 68



09 55 48 37 16



uddudoubs@cftcfranche.comte.fr

SOMMAIRE

I) Préambule :

II) Comptes annuels :

Bilan :

- Bilan actif
- Bilan passif

Compte de résultat :

- Compte de résultat
- Compte de résultat détaillé

Annexe :

- 1. Evénements de l'exercice
- 1.21. Présentations de comptes
- 1.2.2 Règles et méthodes comptables
- 2. Informations relatives au bilan
- 2.1 Informations relatives au compte de résultat
- 2.1.1 Tableau des ressources
- A) Les immobilisations (synthèse)
- Notes sur le bilan actif
- Notes sur le bilan passif

I. Préambule :

Conformément à la mission qui m'a été confié, j'ai effectué la comptabilité et la présentation des comptes 2020 « annuels », de l'Union Départementale des Syndicats CFTC du Doubs relatif à l'exercice concerné.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan **134 764,43 €**

- Total des ressources **27 196,79 €**

- Résultat net comptable de l'exercice **-2178,01 €**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. Comptes Annuels :

BILAN

002500	Bilan simplifié avant répartition	Devise : €
UD CFTC DU DOUBS		Période du 01/01/20 au 31/12/20
COSIMO - Edition générée le 06/09/2021 à 13:59:05		Page 1/1

Actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net			
Actif immobilisé					Fonds syndicaux	64 807,27	64 807,27
Actif incorporel					Réserves		
Actif corporel	20 916,78	14 980,31	5 936,47	9 812,31	Report à nouveau	68 567,55	58 834,24
Actif financier	320,00		320,00	350,40	Résultat (déficit)	2 178,01	9 733,31
Total (I)	21 236,78	14 980,31	6 256,47	10 162,71	Total (I)	131 196,81	133 374,82
Actif circulant					Provisions (II)		
Stocks et fournitures					Fonds dédiés (III)		
Créances	565,45		565,45	565,45	Dettes financières		
Total (II)	565,45		565,45	565,45	Dettes diverses	3 567,62	3 166,03
Disponibilités (III)	127 942,51		127 942,51	125 812,69	Total (IV)	3 567,62	3 166,03
Comptes de régularisation (IV)					Comptes de régularisation (V)		
Total (I + II + III + IV)	149 744,74	14 980,31	134 764,43	136 540,85	Total (I + II + III + IV + V)	134 764,43	136 540,85

II. Comptes Annuels : (suite)

Compte de résultat

002500	Compte de résultat simplifié	Devise : €
UD CFTC DU DOUBS		Période du 01/01/20 au 31/12/20
COSIMO - Edition générée le 06/09/2021 à 13:58:52		Page 1/1

Charges	N	N-1	Produits	N	N-1
Charges d'exploitation (I)			Produits d'exploitation (I)		
Achats	4 227,85	6 068,06	Cotisations	11 259,56	18 160,90
Autres charges externes	7 282,90	7 410,06	Subventions	11 585,93	11 585,93
Autres services extérieurs	4 211,81	6 445,37	Autres produits	86,50	
Impôts et taxes	1 502,00	1 524,13	Transfert de charges	3 532,34	5 431,55
Charges de personnel			Reprises des amortissements et des provisions		
Autres charges	6 144,02	1 106,78			
Dotations aux amortissements et provisions	5 975,82	3 501,31			
Charges financières (II)	30,40		Produits financiers (II)	732,46	610,64
Charges exceptionnelles (III)			Produits exceptionnels (III)		
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)			Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)		
Total (I + II + III + IV)	29 374,80	26 055,71	Total (I + II + III + IV)	27 196,79	35 789,02
Solde créditeur : Excédent		9 733,31	Solde débiteur : Déficit	2 178,01	

ANNEXES

1. Évènements de l'exercice.

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réformes du temps de travail a introduit la transparence financière parmi les critères déterminants la représentativité des syndicats. Ainsi, dans le cadre du respect des critères de transparence financière, **L'UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CFTC DU DOUBS** est passée d'une comptabilité sur COSIMO logiciel comptable confédéral permettant une comptabilité simplifiée. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées via le circuit unique des cotisations de la CFTC.

1.2.1 Présentation des comptes.

Les documents, dénommés états financiers, comprennent :

Le bilan,

Le compte de résultat,

L'annexe.

1.2.2 Méthode générale.

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux dispositions législatives en vigueur. **L'UNION DEPARTEMENTAL DES SYNDICATS CFTC DU DOUBS** a établi ses comptes en respectant les règlements en vigueur afférents aux règles comptables des organisations syndicales.

2. Informations relatives au bilan.

L'UNION DEPARTEMENTAL DES SYNDICATS CFTC DU DOUBS n'a aucun stock.

Disponibilité :

Le poste « disponibilité » inscrit au passif, le solde bancaire créditeur est de :

127 942.51 €

Dettes :

L'UNION DEPARTEMENTAL DES SYNDICATS CFTC DU DOUBS n'a pas de dettes.

2.1. Informations relatives Au Compte de Résultat.

2.1.1 TABLEAU DES RESSOURCES.



Union Départementale Des Syndicats C.F.T.C du DOUBS

Adresse postale 4, B rue Léonard de VINCI B.P. : 30964 25022 BESANCON

**CFTC la
Représentativité
Notre
Challenge.**

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Les conventions générales du nouveau PCG ont été appliquées, dans le respect des principes suivants :

- image fidèle ;
- comparabilité ;
- permanence des méthodes ;
- continuité de l'exploitation ;
- régularité et sincérité ;
- prudence ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation de base des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

CREANCES ET DES DETTES :

Néant

09 50 48 37 16

Ou au

03 39 25 02 68



09 55 48 37 16



uddudoubs@cftcfranchecomte.fr

DISPONIBILITES :

Les disponibilités sont constituées des liquidités immédiatement disponibles.
Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

TRANSFERT DE CHARGES :

Ces comptes sont utilisés afin de comptabiliser les transferts entre comptes de charges ainsi que les remboursements de charges d'exploitation.

CHARGES ET PRODUITS :

Les charges et produits sont comptabilisés en fonction de l'exercice auquel ils se rattachent.
Les charges et produits d'exploitation proviennent des activités dans lesquelles l'association est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales. Les charges et produits exceptionnels résultent des événements ou opérations inhabituels, distincts de l'activité, et non susceptibles de se reproduire de manière régulière. Les cessions d'éléments d'actif ne sont pas considérées comme relevant des activités ordinaires ; les résultats qu'elles dégagent sont inscrits en résultat exceptionnel. Les subventions reçues sont comptabilisées en fonction de l'exercice auquel elles se rattachent.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Néant.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Arrêté par le Bureau, validé par le Conseil de l'Union Départementale des Syndicats CFTC du Doubs. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Fait à Besançon, le 28 octobre 2021

Le trésorier,

François MONTEL